

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE
COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du Mercredi 28 Septembre 2022

Date de convocation

Le 15 Septembre 2022

Nombre
d'Administrateurs

En exercice..... 17

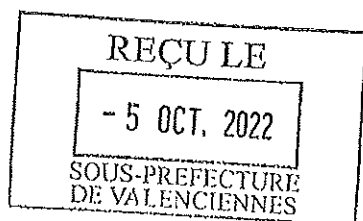
Présents..... 12

Votants..... 14

DL-2022-19

Objet

Délibération fixant le
nombre de
représentants du
personnel au sein du
Comité Social
Territorial et recueil de
l'avis des
représentants de la
collectivité, et fixant le
paritarisme



L'An Deux Mille Vingt Deux, le Vingt-huit Septembre à Dix-Huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de MARLY, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Alice DUPONT-DONNET, Vice-Présidente.

Étaient Présents :

Madame Alice DUPONT-DONNET, Vice-Présidente, Madame Mathilde BARBIEUX, Madame Priscilla DZIEMBOWSKI, Monsieur Joël QUENTIN, Madame Jeanne-Marie BINOT, Monsieur Jean-Claude VILLAIN, Madame Marie-Thérèse HOUREZ, Monsieur Bruno MOUFTIEZ, Monsieur Bruno LECLERCQ, Madame Anne-Sophie BARTHELEMY, Monsieur Frédéric DEROT, Madame Janine LECAILLE.

Étaient Absents excusés :

Monsieur Jean-Noël VERFAILLIE, Président, (donne procuration à Madame Alice DONNET), Monsieur Jean-Noël DUPONT, Monsieur Christian CHATELAIN, (donne procuration à Madame Marie-Thérèse HOUREZ), Madame Martine WOLF.

Étaient Absents :

Madame Loetitia ARENA.

Exposé :

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 article 4,
Vu l'ordonnance n°2021-1574 du 24 novembre 2021 articles 3 et 7,
Vu le décret n°2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

Considérant la consultation des organisations syndicales intervenue le 23 mai 2022,

Considérant les effectifs d'agents titulaires, stagiaires, non titulaires et contrats aidés au 1^{er} janvier 2022 :

- Commune = 213 agents

- CCAS = 5 agents

Considérant que l'effectif apprécié au 1^{er} janvier 2022 sert à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel, ce dernier est donc compris entre 4 et 6 pour le Comité Social Territorial de Marly, l'effectif de la Ville et du CCAS étant compris entre 200 et 1000.

.../...

1

C.C.A.S. DE MARLY (59)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE
COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Séance du 28 Septembre 2022

Il est demandé au Conseil d'administration :

- De fixer le nombre de représentants titulaires du personnel et suppléants),
- De prévoir le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de l'administration égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants.
- De permettre le recueil, par le comité social territorial, de l'avis des représentants de la collectivité en relevant.

Le Conseil d'Administration,

Oui l'exposé de Madame La Vice-Présidente,

Après en avoir délibéré,

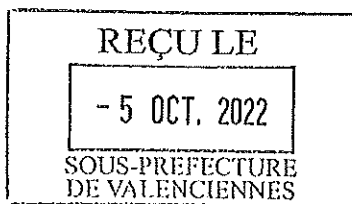
A L'UNANIMITE,

- FIXE, le nombre de représentants titulaires du personnel à 4 (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants),
- DECIDE, le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de l'administration égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants,
- DECIDE, le recueil, par le comité social territorial, de l'avis des représentants de la collectivité en relevant.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS

Pour extrait conforme,

Jean-Noël VERFAILLIE
Président.



Affiché le
Transmis en Sous-préfecture le 05.10.2022
Document exécutoire à compter du
Notifié à l'intéressé le
PUBLIE LE 15/09/2023